

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63/80/SPCG portant nomination aux emplois d'adjoints du Chef de Section.

n° 63/80/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés pour compter du 1er, mai 1963, aux emplois nouveaux dénommés «Adjoints de Chef de Section » du Ministère des Finances créés par l'arrêté n° 60/66/SPCG du 26 septembre 1960, les fonctionnaires et agents auxiliaires ci-après désignés : MM. Moussa Louis, comptable auxiliaire ; Randrianasolo Louis de Gonzague, commis de 1re classe, 3e échelon, en service aux Finances Territoriales. Art. 2. — Les adjoints de Chef de Section visés à l'article premier sont assimilés pendant la durée de leur stage aux rédacteurs stagiaires du Cadre Territorial de l'Administration Générale. Ils conserveront, à titre personnel, le bénéfice de leur rémunération perçues antérieurement à leur nomination aux emplois d'Adjoints de Chef de Section, au cas où celle-ci serait supérieure à la rémunération prévue pour un rédacteur stagiaire.